

La Roulotte à pizzas



La Roulotte à pizzas passe le mercredi à Jugeals-Nazareth.

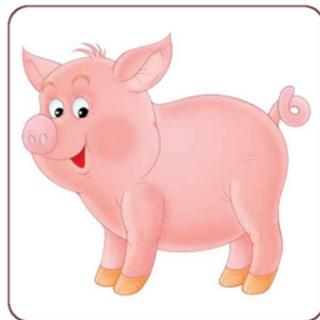
Le camion « **LA ROULOTTE À PIZZAS** » se situe sur la route de Turenne (direction Turenne), à 100 mètres sur votre droite, après la route du Pont de Coudert (directions Mairie, École...) avec la possibilité de se garer juste à côté du camion.

Présent tous les mercredis à partir de 17h30, pensez à téléphoner pour la ou les réserver, cela est plus simple pour passer récupérer votre ou vos pizzas, un seul numéro à composer : **06 64 22 15 00**. Tout est prévu, pour vous servir dans les meilleurs délais, à votre convenance !

Emmanuel Mazaudoux, 2ème adjoint

Foyer rural

Message prioritaire : Le retour du repas du Cochon à Jugeals-Nazareth



Repas dansant organisé par le Foyer Rural Le 19 novembre à partir de midi, 30€, prix coûtant.

Animé par DiDouDam, qui vous proposez des animations sur mesure pour un moment convivial !

Le repas : Apéro : Kir, potage tourain à l'ail, assiette de charcuterie (boudin, rillettes, pâté de tête), grillade de porc sauce brune avec pommes vapeur et haricots verts accompagnés d'un tourtou, fromages, tarte aux pommes, vins rouge et rosé, café compris.

Réservation avec pré-paiement à réaliser avant le 10 novembre 2023 auprès de Madame Martine RAYNAL au 06 44 91 10 46 ou 05 55 17 11 30.

Le programme détaillé vous sera proposé dans le Bulletin Municipal du mois de Novembre.

Conception & réalisation : Christian POULVELARIE.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES MAIRIE

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h00

Mardi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h. Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Cantine : 05 55 85 97 96

Ecole & Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

MAISON MÉDICALE maison-medicale-montplaisir.fr

Médecins généralistes

Ophélie BUGEAUD

05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Hypnothérapie

Jérôme CUSSAT 07 88 08 50 87

Infirmière

C. CLAUZEL-RUBELLIN.06 80 02 04 00

Orthophoniste

L. ORRETEGUY : 06 89 07 03 97

Praticienne en psychothérapie

C. DELBOS : 06 14 75 54 46

Sophrologue certifiée

C. LAPLACE : 06 75 39 82 16

Réflexologue plantaire

C. FRUCTUOSO : 06 88 59 64 65

Assistants maternelles

Sandra RENAULT La Borie Basse

06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

06 22 53 15 31

Brigitte TILLET

724, route de La Brande. 06 08 35 76 98

Gwendoline FAQUET

360, route de Noailles. 06 25 95 37 41

Assistante sociale

Valérie SEGURA : 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT : 05 87 43 92 90

SAMU : 15. POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

ERDF Dépannage électricité :

0972 675 019

SUEZ (Gestion de l'eau)

Service clientèle : 05 67 80 67 68

Urgences techniques : 05 67 80 67 69

Trésorerie de Brive :

05 55 17 77 20

Accueil paroisse :

Saint-Martin : 09 62 24 95 50

Messe le 15 octobre à 9h30

LE BULLETIN MUNICIPAL DE JUGEALS-NAZARETH



Octobre 2023

Le mot du Maire, Gérard BAGNOL



En préambule, je vous informe que le repas de fin d'année de nos aînés offert par la municipalité se tiendra le dimanche 26 Novembre 2023 à la salle Jean Moulin. Si vous avez 65 ans vous allez recevoir une invitation, ainsi que pour votre conjoint même si celui-ci a moins de 65ans, un coupon-réponse sera à retourner.

Le samedi 11 Novembre vous êtes tous invités ainsi que les enfants de notre école à venir commémorer l'armistice de 1918. La cérémonie se déroulera le samedi 11 novembre 2023 à 11 heures au monument aux morts. A l'issue de celle-ci un vin d'honneur sera servi salle Roger Verdier.

Je tiens à informer les familles, notamment les parents d'élèves d'un changement très probable concernant la garde des enfants les mercredis après-midi et les vacances scolaires. A ce jour les mercredis matin nos enfants sont accueillis en garderie gérée par notre municipalité. Dans la limite des places disponibles, nous accueillons aussi les enfants des communes voisines dans les mêmes conditions que nos enfants. Cela en s'appuyant sur une délibération votée en 2018. Ce choix de l'équipe municipale a été fait afin de faciliter l'utilisation de l'ALSH situé dans nos locaux et géré par l'AGGLO en conventionnement. Notre choix concernant les communes voisines sans aucune demande financières à celles-ci permet d'optimiser le fonctionnement de l'ALSH de l'AGGLO. Il est aussi consécutif à une bonne entente entre communes, même si aujourd'hui l'une d'entre elle a fait le choix de fermer sa garderie du mercredi matin. Pour résumer, le fonctionnement actuel répond parfaitement aux besoins des familles avec un accueil de qualité pour nos enfants et ceux des communes voisines.

Depuis quelque mois l'exécutif de l'AGGLO du bassin de Brive a mis en débat le retour de la compétence ALSH aux communes, compensée financièrement sur la base comptable de 2022. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu dans les communes qui ont un ALSH de l'AGGLO dont la nôtre. Nous avons été dès le début opposés sur le fond et la forme à ce transfert de compétence pour des questions organisationnelles et naturellement des conséquences négatives sur notre budget de fonctionnement. En sachant qu'à juste titre nous sommes conseillés par toutes les instances, état, DGFIP etc.... afin de réduire notre budget de fonctionnement. Le bureau de l'AGGLO élargi aux maires a émis un avis majoritairement favorable à ce transfert de compétence qui sera mis en délibération au prochain conseil communautaire. Sachez que votre serviteur a voté contre et que je voterai à nouveau contre lors du conseil communautaire.

SI ce processus va à son terme, il prendrait effet au 1^{er} Juillet 2024. Au niveau de notre conseil municipal nous aurons une décision à prendre lourde de conséquences pour les familles et aussi pour la situation financière de notre collectivité. Personnellement, afin de ne pas dégrader celle-ci, je proposerai l'ouverture de notre garderie municipale du mercredi matin l'après-midi aussi. Cela bien sûr uniquement pour les enfants de notre école, à effectif communal et budget constant.

Evidemment et malheureusement, dans ce cas de figure il n'existerait pas de solution de garde sur notre commune pendant les vacances scolaires. Je déplore vivement la position de l'exécutif de notre agglomération sur ce sujet mais aussi celle des maires qui ont approuvé malgré que leurs administrés soient concernés. Ma position n'est bien sûr pas une posture politique, mais bien un désarroi face à la destruction d'un service qui fonctionne très bien en répondant aux besoins des familles et en favorisant le développement et l'attractivité de notre territoire.

Le Maire, Gérard BAGNOL

Visitez notre site jugeals-nazareth.fr